



L'acharnement personnel de Gérald Darmanin contre notre secrétaire général continue

Lequel des deux n'est pas digne de porter l'uniforme ?

Notre secrétaire général Alexandre Langlois a exercé le lundi 31 janvier 2022 son droit de retrait de la fonction publique d'Etat.

Le commissaire divisionnaire de Versailles a adressé à Alexandre Langlois une lettre en date du 12 janvier 2022 dans laquelle il lui fait savoir qu'une procédure de suspension de son traitement mensuel est ouverte à son encontre, et qu'une procédure de radiation pourrait également être introduite dans un futur proche, au prétendu motif qu'il n'aurait pas justifié son absence au service.

En réalité, Alexandre Langlois bénéficie d'une rupture conventionnelle que le ministère de l'Intérieur refuse de régulariser depuis plusieurs mois.

Dans l'attente de la régularisation de cette rupture conventionnelle, Alexandre Langlois aurait dû rejoindre son ancien service au renseignement territorial des Yvelines.

Il a demandé à passer la nouvelle habilitation nécessaire pour exercer dans ce service, sans réponse de la part du ministère de l'Intérieur, qui a préféré opérer une mise au placard en le nommant à la prise de plaintes, mission pour laquelle il n'a aucune expérience à valoriser.

Aussi, afin de ne placer personne en porte-à-faux le temps que la situation se régularise, Alexandre Langlois a présenté à la demande de sa hiérarchie par deux fois trois souhaits de postes compatibles avec sa formation et son expérience, systématiquement refusés.

Alexandre Langlois a été par deux fois déféré devant le conseil de discipline de la police nationale pour des faits relevant non pas de son service, mais de l'exercice de la liberté d'expression syndicale.

Par deux fois, le conseil de discipline a refusé de statuer compte tenu de la nature syndicale de l'affaire.

Par deux fois, les ministres (successivement MM. Castaner et Darmanin) ont usé de leur pouvoir propre pour sanctionner de leur seul chef Alexandre Langlois.

La deuxième sanction prononcée à l'endroit d'Alexandre Langlois, décidée par Gérard Darmanin seul, a été suspendue en référé par le tribunal administratif, décision confirmée par le Conseil d'Etat.

Alexandre Langlois rappelle que Monsieur Darmanin l'a nommément cité en exemple des agents qui ne seraient pas dignes de porter l'uniforme, alors qu'il bénéficie d'une excellente notation de sa hiérarchie directe.

Tout cela est devenu une affaire politique et personnelle.

Le ministre de l'Intérieur a détourné ses pouvoirs.

Cette situation pèse sur l'équilibre personnel d'Alexandre Langlois, père de famille.

Il est déterminé à poursuivre cette affaire jusqu'au bout !

« Nous avons besoin de leaders qui ne sont pas amoureux de l'argent, mais de la justice. Qui ne sont pas amoureux de la publicité, mais de l'humanité. »

Martin Luther King